

Les 14 objectifs stratégiques de la Charte 2023-2032

<p>Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation de la nature et du paysage</p>
<p>Objectif 1.1 : Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité Le Parc poursuit son travail de préservation et de valorisation de la biodiversité. Il promeut des projets en faveur d'espèces végétales et animales emblématiques, en lien également avec son action sur les milieux (objectif 1.2). Il joue un rôle de facilitateur et de soutien dans la mise en œuvre de mesures par les acteurs engagés dans ce domaine et peut porter certains projets en s'assurant de la complémentarité des actions. Il s'inscrit dans le cadre des politiques cantonales, des instruments de planification et autres stratégies de conservation de la biodiversité.</p>
<p>Objectif 1.2 : Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau Le Parc promeut des projets en faveur de milieux et d'habitats emblématiques. Il poursuit ses actions visant à renforcer les réseaux d'habitats spécifiques (l'infrastructure écologique) et à favoriser l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité. Il agit de manière coordonnée avec les acteurs, en particulier les cantons et les communes, mais également les acteurs agricoles, sylvicoles et associatifs. Il leur apporte soutien et conseil. Il s'inscrit dans le cadre des stratégies et plans d'actions existants (projet pilote d'infrastructures écologiques Doubs-Chasseral, Plan national d'action du Doubs, etc.).</p>
<p>Objectif 1.3 : Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs Le Parc poursuit son travail de médiation (information et sensibilisation) avec les acteurs gravitant autour de la rivière (collectivités, associations, agriculteurs, prestataires touristiques, usagers, etc.). Il mène des projets visant à mieux concilier tourisme, zone agricole et milieu naturel, en lien avec les plans d'actions existants (Plan national d'actions du Doubs, Plan d'actions du projet de Gestion de la pression et des opportunités touristiques, etc.). Il participe aux groupes de travail national et binationaux dans le but d'être un relais d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public. L'objectif comporte une dimension transfrontalière, transversale et didactique, avec une contribution liée à la préservation (d'espèces et de milieux), à la valorisation (des richesses patrimoniales de la vallée) et à la sensibilisation (à la fragilité de l'écosystème de la rivière).</p>
<p>Objectif 1.4 : Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement Le Parc participe à la préservation du patrimoine paysager typique en collaborant avec les acteurs du paysage. Il développe des actions de terrain en faveur de ce patrimoine, p.ex. par des mesures en lien avec les murs de pierre sèche, les pâturages boisés, les forêts, les aménagements naturels typiques, dans les milieux ouverts comme dans les espaces construits (villes et villages). Le Parc fait prendre conscience de la valeur du paysage et anime la réflexion autour de son évolution et de ses enjeux par une documentation et des actions de sensibilisation.</p>
<p>Axe stratégique 2 : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable</p>
<p>Objectif 2.1 : Contribuer à une production alimentaire régionale durable Le Parc établit les bases pour des activités durables, c'est-à-dire viables et équitables d'un point de vue économique, écologique et social. Son action permet d'augmenter le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc. Il s'engage en faveur des circuits-courts en soutenant la production et la transformation des matières premières régionales ainsi que la distribution des produits régionaux vers les consommateurs. Il conseille les producteurs en matière de production durable. Il participe à la promotion des produits et des producteurs respectant les valeurs de durabilité du Parc.</p>
<p>Objectif 2.2 : Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement Le Parc promeut l'information et la formation auprès des entrepreneurs (artisans, commerçants, entreprises, services) et des collectivités afin d'orienter les pratiques, produits et services vers plus de durabilité. Il contribue au développement d'une communauté d'entreprises partageant les valeurs du Parc (entreprises partenaires). Leurs produits et services sont mis en valeur, par exemple par le biais d'un label. Le Parc sensibilise les acteurs économiques, les collectivités, les groupements et les usagers afin de limiter</p>

les pressions des activités humaines, notamment de loisirs, sur les milieux naturels sensibles. Le Parc devient un territoire modèle qui promeut les pratiques exemplaires afin de minimiser l'impact des activités sur l'environnement.

Objectif 2.3 : Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables

Le Parc contribue, avec les acteurs du tourisme, au développement et à la promotion d'offres valorisant les patrimoines naturels et culturels de la région, en particulier sur les pôles prioritaires que sont Les Brenets, la Gruère et Saint-Ursanne. Il sensibilise les acteurs du tourisme et les visiteurs aux valeurs de la durabilité (en particulier les pratiques préservant l'environnement et favorisant l'inclusion sociale). Il saisit les opportunités des nouvelles tendances du tourisme (à faible impact ; tourisme nature, agritourisme, santé, bien-être, tourisme accessible, etc.).

Objectif 2.4 : Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie

Le Parc encourage la mise en oeuvre par les acteurs de son territoire des stratégies et des plans d'actions, développés par les collectivités et institutions spécialisées, visant à réduire les émissions de CO2. Il favorise en particulier l'échange d'information et d'expériences (publics cibles : collectivités, entreprises, particuliers) sur les sujets de la mobilité douce, des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Il promeut les efforts réalisés dans ces domaines en recensant les bonnes pratiques au sein du Parc.

Axe stratégique 3 : Sensibilisation et éducation au développement durable

Objectif 3.1 : Sensibiliser le jeune public au développement durable

Le Parc poursuit ses activités de sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels à l'attention des élèves et des jeunes en formation. Il collabore avec les acteurs engagés dans ce domaine (services cantonaux de l'enseignement, écoles, instituts de formation, associations, musées, etc.) et avec ses deux parcs voisins et partenaires (Parc Chasseral et Parc du Doubs horloger). Il développe des programmes d'éducation à l'environnement (sorties scolaires) et au développement durable (Graines de chercheurs), dans une optique.

Objectif 3.2 : Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture

Le Parc sensibilise les acteurs et le grand public à la préservation des patrimoines naturels (espèces et milieux, paysages) et culturels (bâti, métiers, savoir-faire, traditions vivantes, arts) du Parc et aux enjeux du développement durable. Il développe à l'attention du grand public des offres de découverte, de formation et d'animation visant à partager les connaissances (visites guidées, rencontres, conférences, débats, concerts, diffusions d'informations par le biais de médias, guides nature, etc.). Cet objectif inclut une dimension participative afin d'inciter les publics à s'engager dans des actions concrètes (ex. chantiers nature, participation à des débats). Il intègre les besoins des acteurs du territoire (communes, associations, monde agricole, etc.) et veille à développer ses actions de sensibilisation dans le cadre des autres objectifs stratégiques (nature et paysage, développement économique durable).

Axe stratégique 4 : Garantie à long terme (gestion et communication)

Objectif 4.1 : Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative

Le Parc intègre de manière systématique les acteurs de son territoire et les partenaires potentiels (collectivités publiques, notamment les communes, associations, secteurs économiques, autres parcs, population, etc.) dans la définition et la mise en oeuvre de ses projets afin de mobiliser toutes les compétences disponibles et d'identifier les synergies potentielles. Il entretient une collaboration étroite avec les autres parcs suisses, en particulier le Parc régional Chasseral. Il collabore également avec le Parc naturel régional du Doubs horloger, côté français, sur des problématiques communes. Il encourage les collaborations basées sur la confiance et sur la complémentarité, tout comme la participation des habitants. Il incite ses partenaires à concerter les acteurs du territoire et à intégrer les objectifs du Parc dans leurs actions et planifications territoriales (plans directeurs, plans d'aménagement, etc.).

Objectif 4.2 : Mettre en oeuvre une stratégie de communication efficace

La communication du Parc se concrétise par la diffusion d'informations pertinentes, régulières, au moyen d'outils de communication différenciés en fonction des publics cibles. Elle se veut intégrée, transparente, fiable, utile et positive. Elle fait la promotion des missions du Parc, met en valeur ses actions et réalisations tout en intégrant ses partenaires.

Objectif 4.3 : Mettre en place une gestion et une gouvernance adaptées

Le Parc développe des outils de gestion pertinents pour assurer la qualité de ses prestations. Il poursuit le processus de diversification des fonds, réalise des projets en adéquation avec les moyens, développe les compétences internes et assure un suivi des prestations et des effets au moyen de données pertinentes. Il adapte sa gouvernance dans le souci d'une meilleure représentation des acteurs clés au sein de ses organes.

Axe stratégique 5 : Recherche**Objectif 5.1 : Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc**

Le Parc renforce les collaborations avec les institutions de formation et les milieux académiques (hautes écoles, institutions spécialisées, etc.) en vue d'augmenter la qualité des projets qu'il met en œuvre (p.ex. dans les domaines de la biodiversité, du paysage, de l'éducation, de l'économie régionale). Le territoire du Parc est promu auprès des acteurs de la recherche en tant que terrain d'expérimentation et d'innovation.